

im Jura und für die Rückkehr des Uhus ein, bei der Felderregulierung in Anwil war er der massgebende Förderer des Baus der Talweiher, die seit 1976 unter kantonalem Schutz stehen.

Auch privat lebte er seine grosse Naturverbundenheit mit Leidenschaft und prägte damit seinen Sohn, seine Tochter und viele andere Menschen nachhaltig. Nach seiner Pensionierung Ende 1982 legte er zusammen mit Jagdkameraden in Fronarbeit einen Weiher am Bölchen an. Mit seinem Blick für das ganze Ökosystem Wald war ihm der Naturschutz eine Selbstverständlichkeit.

1985 verstarb seine Ehepartnerin nach schwerer Krankheit. Früh Witwer geworden, orientierte er sich neu und gab seiner Liebe für die Natur auf vielen Reisen in Nationalpärke in Alaska, den USA, in Europa und Afrika Raum.

Dem Kanton Baselland hat Max Wälchli mit seinem langen und engagierten Wirken viel geschenkt und in dessen Waldgeschichte Akzente gesetzt. Dafür sei ihm an dieser Stelle aufrichtig gedankt. ■

Reinhard Eichrodt, Monique Wälchli

Forstverein Société forestière

Aus dem Vorstand

Am 15. September 2011 tagte der Vorstand erstmals in neuer Zusammensetzung. Olivier Schneider, der von der Mitgliederversammlung vom 25. August 2011 als Nachfolger von Michele Fürst in den Vorstand gewählt worden ist, übernimmt das Ressort «Weiterbildung». Die übrigen Ressortzuteilungen bleiben unverändert.

An seiner Sitzung hielt der Vorstand Rückschau auf die Jahresversammlung in Lausanne, welche – abgesehen vom krankheitsbedingten Ausfall einer Referentin und von Problemen im Zeitmanagement beim Seminar – eine runde Sache war. Insbesondere die Galeerenfahrt auf dem Genfersee wird uns allen wohl noch lange in guter Erinnerung bleiben.

Das Projekt «Visionen Waldbiodiversität Schweiz» nimmt allmählich Formen an. So beschloss der Vorstand den Fahrplan und die zu erreichenden Etappenziele. Anlässlich der SFV-Debatte 2012, die ge-

wissermassen als Vorspann zur Preisfeier der Binding-Stiftung in ihren Räumlichkeiten im botanischen Garten in Basel stattfinden wird, sollen die bis dann im Entwurf ausgearbeiteten Thesen zur Waldbiodiversität zur Diskussion gestellt werden.

Weiter beschloss der Vorstand, zusammen mit der Schweizerischen Gesellschaft für Wildtierbiologie ein Positionspapier zu den Grossraubtieren zu verfassen. Auch wird er im Rahmen der Vernehmlassung zur Biodiversitätsstrategie eine Stellungnahme ausarbeiten. ■

La propriété forestière, enjeux et défis



Madame de Quattro, conseillère d'Etat du canton de Vaud et présidente de la Conférence des Directeurs des forêts, lors de son discours à l'Assemblée annuelle de la Société forestière suisse. Photo: Barbara Allgaier Leuch

2010 a été l'Année internationale de la biodiversité – de la nature pour la nature. 2011, Année internationale de la forêt, recrée le lien entre l'humain et un des plus importants écosystèmes de la planète. C'est dans ce contexte que la Société forestière suisse, hôte du canton de Vaud, s'est donné deux journées de réflexion sur les forêts et ses propriétaires.

M^{me} de Quattro, conseillère d'Etat du canton de Vaud et présidente de la Conférence des Directeurs des forêts, a accueilli les participants en louant la prévoyance des forestiers qui, depuis plus d'un siècle déjà, pratiquent la gestion durable. «Les arbres possèdent la sagesse et savent prendre leur temps», autant de qualités prisées dans l'ère postcroissance continue. Qui est mieux placé que les forestiers pour s'inspirer de ces leçons? Les fores-

tiers sauront-ils être encore une fois les précurseurs et créer les bases de demain? Les meilleurs vœux de la conseillère d'Etat les accompagnent ...

Regroupement de propriétaires

Madame Barbara Stöckli, collaboratrice scientifique à la HESA de Zollikofen, présente les résultats d'une étude sur les différentes formes de coopération au sein de l'économie forestière. En effet, enregistraient des résultats financiers décevants dès les années 1980, les entreprises forestières ont tenté de réagir à cette situation au moyen de trois stratégies: l'augmentation de la surface forestière, la diversification et la coopération. Les deux premières ne sont possibles que dans des cas particuliers, alors que la dernière est accessible au plus grand nombre. En 2006, on dénombrait 133 coopérations – toutes créées après 2000 – et 22 organisations de commercialisation de bois. La plupart du temps, un changement (p. ex. départ du gestionnaire, une tempête ou un déficit exceptionnel) a été déclencheur du regroupement. Certains facteurs favorisent la réussite du rapprochement, tels qu'une personnalité en faveur de la coopération, le soutien du personnel en place et du service forestier, ainsi que la détermination d'objectifs communs. Un processus transparent et la participation des parties concernées, notamment les employés, sont par ailleurs essentiels.

On peut distinguer deux types de coopération: celles qui prévoient la gestion en commun des forêts et celles qui commercialisent le bois de ses membres. Pour la première, plus finement, on peut distinguer plusieurs formes suivant la nature plus ou moins profonde du rapprochement, allant de la simple mise en commun des ressources à la fusion des structures. Les formes juridiques sont très diverses et ne sont pas déterminantes pour la réussite de l'entreprise. La surface des forêts gérées par ces coopérations est très variable, allant de 100 ha à 5000 ha pour les coopérations analysées, plus de la moitié ayant toutefois moins de 1000 ha.

Un des objectifs de cette étude était de déterminer le succès de ces coopérations. Les premiers chiffres donnent quelques indications sur l'année étudiée, mais celles-ci ne peuvent être généralisées. De ce fait, l'oratrice propose d'instaurer un système de monitoring de ces



La tour de Sauvabelin, l'emblème au-dessus de la ville de Lausanne. Photo: Barbara Allgaier Leuch

entreprises. Réponses dans quelques années ...

Le point de vue des propriétaires forestiers bernois

Monsieur Stefan Flückiger, chargé d'affaires de l'Association des propriétaires forestiers bernois (PFB), présente la propriété forestière vue par les membres de son association. Le canton de Berne compte 176 000 ha de forêts, dont près de la moitié appartiennent à des propriétaires privés et le solde aux communes, bourgeoisies, canton et Confédération. 83% de ces propriétaires ne perçoivent pas d'impôts et gèrent leur forêt, en grande partie,

par leurs propres ressources, dont notamment la vente de bois.

La forêt offre de nombreux services et produits. En particulier, elle protège la population et les infrastructures contre les dangers naturels, et offre un espace de détente et de loisirs. Le seul produit commercialisable par ses propriétaires est le bois; d'éventuelles recettes d'autres produits forestiers (champignons, baies, chasse...) et services leur échappant. Ce sont les soins et la gestion des forêts par les propriétaires qui permettent toute cette palette de prestations. Elles sont financées par le produit de la vente des bois et, dans une moindre mesure, par des subventions.

Le Code civil, à son article 699, garantit le libre accès aux forêts. L'orateur souhaite remettre cette loi dans son contexte: en 1912, l'évolution des loisirs et des besoins en termes de sécurité, et par conséquent la pression exercée par ceux-ci sur les forêts, n'était pas prévisible. Il est dès lors nécessaire de revoir cette disposition à la lumière des exigences actuelles. S'appuyant sur l'article 26 de la Constitution fédérale, qui garantit le droit à la propriété et qui prévoit une pleine indemnité en cas de restriction de la propriété équivalant à une expropriation, il réclame une juste compensation des prestations fournies par la forêt. En effet, il évalue le manque à gagner, pour les forêts bernoises, en raison de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORR-Chim) et des principes de base de la sylvi-

culture proche de la nature à plusieurs millions annuellement. Il estime que le système doit s'orienter par rapport au maillon faible de la chaîne. Dans le cas précis, il s'agit des propriétaires forestiers ne percevant pas d'impôts. Les exigences et les contraintes imposées à la propriété forestière doivent être ajustés à cette catégorie; libre aux communes de continuer d'offrir gracieusement les prestations de la forêt à la collectivité.

Du droit germain

Monsieur Peter Knoepfel, professeur à l'IDHEAP, a entretenu l'assemblée au sujet de la forêt et des politiques publiques. La forêt est une ressource, mais elle se trouve intégrée dans des dizaines de politiques publiques: le bois d'œuvre se retrouve, par exemple, dans la politique de la construction, la flore forestière dans la politique de la protection de la nature, le gibier dans la politique de la chasse... La politique forestière, centrée sur la gestion du prélèvement du bois, pour laquelle toutes les autres prestations relevaient de l'effet de sillage et n'exigeaient, par conséquent, pas de compensation, a été intégrée par étapes dans celle de la protection de la nature et du paysage. Dans un mouvement similaire, l'Office fédéral de la forêt et du paysage (OFEFP) s'est trouvé regroupé en 2006, avec l'Office fédéral de la géologie et celui des eaux, dans le nouvel Office fédéral de l'environnement (OFEV). On constate ainsi que les acteurs de la filière du bois ont perdu en

LIEFERWAGEN START-UP

AB FR.

20'990.-¹

PERSONENTRANSPORTER

AB FR.

27'990.-¹

KIPPER 350 PLUS

AB FR.

38'990.-¹



Die Wirtschaftswunder: Jetzt bis zu Fr. 11'000.- Preisvorteil.

Mit seinen brandneuen, hocheffizienten Euro-5-Motoren erreicht der neue Transit beeindruckend niedrige Kilometerkosten. Die Fahrzeugpalette mit Front-, Heck- oder Allradantrieb deckt als Kastenwagen, Chassis-Kabine oder Personentransporter alle Bedürfnisse ab. Erfahren Sie mehr zu den Ford Nutzfahrzeugen bei Ihrem Ford Business Center oder Ford Händler.

TRANSIT

ford.ch



Feel the difference

¹Nettopreise exkl. MWST für gewerbliche Kunden mit Handelsregistereintrag. Angebot gültig bis 31.12.2011.

poids, alors que les milieux représentant les aspects écologiques et sociaux montent en puissance.

L'orateur différencie le droit romain du droit germain: le droit romain accorde une forte place à la propriété privée au contraire du droit germain qui favorise les us et coutumes. On rencontre ainsi en forêt une dichotomie entre le sol et les plantes qui sont régis par le droit réel (issu du droit romain) et la forêt qui est un bien commun (selon le droit germanique). Cette différenciation et cette composante germanique avaient été nécessaires, au début du siècle dernier, pour favoriser l'acceptation de la politique du Code civil suisse. Ce dernier accorde ainsi, conformément aux usages locaux, le libre accès aux forêts et aux pâturages d'autrui, ainsi que la libre cueillette de baies et de champignons. De plus, cette conception germanique du droit réel forestier implique l'obligation («Eigentum verpflichtet»), non compensée ou indemnisée, du propriétaire de tolérer l'exercice par des tiers de leurs droits sur sa parcelle et de fournir toutes les prestations afin que ceux-ci puissent jouir de ces droits. Tel

était le prix, à l'époque, de la privatisation ou de la communalisation des forêts.

La chute des prix du bois et le déclin de l'effet de sillage affaiblissent la politique forestière suisse. Il convient de trouver un nouvel équilibre et de mettre en valeur les biens et services socio-écologiques de la forêt. L'orateur propose de définir la nature des prestations minimales exigées des propriétaires forestiers et, à l'image de la future politique agricole, de convenir d'indemnités pour les actions dépassant ces minimaux. Par exemple, pour les services écologiques, les travaux relevant des exigences de base de la sylviculture proche de la nature ne seraient pas compensés; au contrario des efforts supplémentaires en terme de biodiversité. Stratégiquement, il conviendrait de valoriser la forêt et ses multiples biens et services au niveau politique, social et émotif, avant de rechercher une compensation financière.

La propriété de demain

Les participants ont pu confronter ces nouvelles perspectives en cinq groupes de travail ainsi qu'en une discussion en plenum. En guise de clôture, Jean-Christophe

Clivaz, vice-président de la Société forestière suisse, ressort quelques aspects qui auront marqué les esprits: notamment la distinction du droit romain et du droit germain, ainsi que le sentiment que le mélange de ces deux visions s'est faite en défaveur des propriétaires forestiers. Le regroupement des entreprises forestières en triage semble être une voie prometteuse pour pérenniser la gestion des forêts. Toutefois, le succès de ces coopérations dépend de personnalités fortes à même de faire avancer les projets. Finalement, il retient que les associations forestières nécessitent le soutien de personnes professionnelles et compétentes pour mener à bien leur tâche de défense des propriétaires forestiers. ■

Christina Giesch

Präsident: Adrian Lukas Meier-Glaser, Humboldtstrasse 33, 3013 Bern, Tel. G 031 633 46 14, P 031 332 26 86, E-Mail adrian.meier@forstverein.ch
Geschäftsführer: Fredy Nipkow, Postfach 316, 4402 Frenkendorf, Tel./Fax 043 343 97 38, E-Mail info@forstverein.ch
Internet: www.forstverein.ch

Aspen Gerätebenzin Nummer 1 in der Schweiz



Spezialbenzin für 2- und 4-Takt Motoren

Besser für Mensch, Maschine und Umwelt

- ASPEN-Benzin ist praktisch frei von Blei, Benzol, Aromaten und Schwefel
- Erhöht die Leistung des Motors und verlängert seine Lebensdauer
- Entwickelt bedeutend weniger unangenehme und gefährliche Benzindämpfe und Abgase
- Betriebsfertiges Spezialbenzin, kann mehrere Jahre problemlos gelagert werden

Dokumentation und Bezugsquellennachweis:

Husqvarna Schweiz AG
 Industriestrasse 10, 5506 Mägenwil
 Tel. 062 887 37 00, Fax 062 887 37 11
 info@husqvarna.ch, www.husqvarna-schweiz.ch



Veranstaltungen des SFV

25. Oktober 2011: Feinerschliessungsplanung im Forstbetrieb mit Nutzung von Standortkarten. Arbeitsgruppe Vegetation und Partner. Habsburg.

17. November 2011: Jahrestagung der Arbeitsgruppe Waldplanung und -management.

28. November 2011: Waldbau und Waldwachstum zwischen Hochschulreformen und Energiewende. Antrittsvorlesung von Prof. Dr. A. Pommerening in Zollikofen.

Datum offen: Fichte ja, aber mit Mass. Kurs der Arbeitsgruppe Vegetation und Boden mit Partnern.

Datum offen: Ertragskunde und Waldwachstumsmodelle (Teil II): praktische Anwendungen. Arbeitsgruppe Waldplanung und -management und Partner.

Waldpflanzen

Heckenpflanzen

Wildgehölze

Bodenbedecker

Wildverbisschutz

Bei uns erhalten Sie Qualitätsprodukte zu günstigen Preisen. Fordern Sie unsere Preisliste an.



Josef Kressibucher AG

Forstbaumschule
 Ast 2

8572 Berg TG

Tel. 071 636 11 90

Fax 071 636 10 29

www.kressibucher.ch